



# Demande de RMI

## Revenu Minimum d'Insertion

➤ **Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour obtenir le RMI :**

- une présentation du RMI,
- une demande de RMI,
- la liste des pièces justificatives à joindre au dossier.

➤ **Pour faire votre demande de RMI, adressez vous :**

- au DEPARTEMENT RMI si vous résidez à Perpignan (28, rue des Remparts la Réal)
- à la mairie de votre domicile, ou auprès d'une association agréée, ou à votre Maison Sociale de Proximité

*Ces organismes vous aideront à constituer votre dossier de demande, ils répondront à toutes les questions que vous vous posez et transmettront votre demande à la CAF ou à la MSA chargées de payer l'allocation.*

# QU'EST-CE QUE LE REVENU MINIMUM D'INSERTION(RMI) ?

- **Une allocation garantissant un minimum de ressources** versée sous certaines conditions;

C'est le Président du Conseil Général qui décide d'attribuer ou non le RMI au regard de la législation en vigueur

En pratique c'est la CAF ou la MSA qui verse l'allocation pour le compte du Département.

- **Des droits et des devoirs.**

## ➤ **Vous avez droit au RMI**

A quatre conditions :

- vous n'avez pas de revenus ou vos revenus sont inférieurs au RMI (voir ci-dessous montant et modalités de calcul)
- vous résidez en France de façon effective
- vous êtes Français, de nationalité étrangère en situation régulière en France, ou ressortissant de l'UE sous certaines conditions (qui vous seront précisées lors de la constitution du dossier),
- vous avez 25 ans et plus, ou bien vous avez moins de 25 ans et vous avez ou attendez un enfant.

## ➤ **Vous n'avez pas droit au RMI**

si vous êtes non salarié et que vous êtes employeur de main d'oeuvre

## ➤ **Vous n'avez pas droit au RMI (sauf cas particulier)**

si vous êtes élève ou étudiant(e), stagiaire non rémunéré(e), en congé non rémunéré, si vous êtes travailleur indépendant ou non salarié agricole imposé au régime du réel

## ➤ **Quel sera le montant de votre RMI ?**

- si vous n'avez eu aucun revenu au cours des trois derniers mois, vous touchez le montant maximum du RMI correspondant à votre situation : voir tableau ci-dessous.

Nombre d'enfants et de personnes de moins de 25 ans à votre charge	Vous vivez seul(e)		Vous vivez en couple	
	Et vous avez une aide au logement, ou vous êtes propriétaire, ou vous êtes logé(e) gratuitement.	Autres cas	Et vous avez une aide au logement, ou vous êtes propriétaire, ou vous êtes logé(e) gratuitement.	Autre cas
0	394,16 €	447,91€	564,37 €	671,87€
1	564,37 €	671,87€	673,21 €	806,24€
2	673,21 €	806,24€	807,58 €	940,61€

*Attention ces montants sont valables depuis le 1er janvier 2008. Ils seront révisés chaque année*

- si vous avez eu des revenus au cours des trois mois précédant votre demande, vous toucherez la différence entre le montant maximum du RMI correspondant à votre situation et votre revenu mensuel (prestations familiales comprises).
- certains revenus peuvent toutefois être neutralisés lorsqu'ils sont interrompus et ne peuvent être remplacés par un autre revenu.

*Exemple:* fin d'activité salariée et pas de droit possible aux allocations chômage.

## ➤ **Vous avez droit au RMI, quand le toucherez-vous ?**

Vous avez droit au RMI à partir du premier jour du mois de votre demande et pendant trois mois consécutifs.

Vous toucherez le premier versement de votre RMI 4 semaines environ après votre demande.

*Exemple :* vous faites votre demande le 25 juin 2008, vous avez droit au RMI à partir du 1er juin 2008, vous toucherez le 1er versement de votre RMI au cours du mois de juillet 2008.

## DES DROITS

### ➤ **Le droit à l'insertion**

- actions pouvant améliorer votre vie quotidienne (santé, logement...);
- accompagnement pour définir un projet professionnel;
- accompagnement dans vos recherches d'emploi ou de formation;
- accompagnement à la création d'entreprise...

### ➤ **Des droits complémentaires liés à l'attribution du RMI**

- droit à une aide au logement;
- droit à l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle;
- droit à une couverture maladie (CMU) si vous n'êtes pas déjà assuré et à une couverture complémentaire (CMU-C) qui joue le rôle de mutuelle.
- droit à un accompagnement personnalisé

*Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous avez des possibilités de recours, qui vous seront précisées sur les décisions qui vous seront adressées.*

## DES DEVOIRS

### ➤ **Vous vous engagez à participer à des actions d'insertion:**

Vous serez convoqué pour élaborer un contrat d'insertion signé par vous et le président du Conseil Général.

**Le contrat d'insertion est un engagement réciproque.** Il prend en compte vos besoins prioritaires. Son but est d'améliorer votre situation et de vous aider à sortir au plus vite du dispositif RMI.

### ➤ **Vous devez signaler**

A la caisse qui verse le RMI, **tout changement dans votre situation familiale ou Professionnelle.**

Si vous oubliez de signaler ces changements, vous devrez rembourser les sommes indûment perçues.

### ➤ **Vous devez remplir tous les trois mois la déclaration de ressources** qui vous est

Adressée par la CAF (ou la MSA) et retourner ce document à cet organisme.

Tout oubli entraînerait une rupture du versement du RMI.

*L'allocataire qui n'aurait pas déclaré des revenus perçus ou un changement de situation s'expose à :*

- *devoir rembourser l'intégralité des sommes perçues indûment;*
- *faire l'objet de poursuites de la part du Président du Conseil Général( dépôt de plainte auprès du Procureur de la République)*

# ***DOSSIER DE RMI***

**TOUT LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER**

**DOIVENT ÊTRE COMPLETES PAR**

**L'ORGANISME INSTRUCTEUR LUI-MÊME**

(CCAS, MSP, Organisme agréé, Département RMI)

**Qui adressera**

**Les documents relatifs à l'étude du droit au RMI  
soit à la**

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

112 Rue du Docteur Henri Ey - BP 942 - 66019 Perpignan Cedex 9

**soit à la**

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**

23, rue François Broussais - BP 89924 - 66017 Perpignan Cedex 9

- **La demande d'aide au logement, remise à l'intéressé, peut être dissociée du présent dossier. Elle est alors envoyée par l'allocataire à la CAF ou à la MSA.**
- **Les demandes de Couverture Maladie Universelle sont adressées par l'organisme instructeur aux organismes dont relèvent les intéressés (CPAM, MSA, CAMULRAC).**

**Tous documents** nécessaires à l'étude des droits **des bénéficiaires du RMI** sont distribués par le Conseil Général (25 Rue Petite la Monnaie- 66000 Perpignan -Tél. : 04 68 35 35 50) à la demande des organismes instructeurs.

*Pour en savoir plus ...*

*[www.caf.fr](http://www.caf.fr)*

*ou*

*[www.msa.fr](http://www.msa.fr)*

Merci de remplir ce formulaire en noir et en MAJUSCULES et avec les accents

### ➤ Vous-même

Madame  Monsieur

Votre nom : .....

Votre nom d'époux(se) : .....

Votre prénom : .....

Votre date de naissance : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Votre nationalité :

Française -  Espace économique européen\* -  Autre

Date d'entrée effective sur le territoire français : ... ..

Votre numéro de sécurité sociale (si vous en avez un)

\_\_\_\_\_

- Etes-vous inscrit(e) à la Caisse d'allocations familiales de votre département de résidence ?

Oui  Non

Votre numéro d'allocataire CAF : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

- Etes-vous inscrit(e) à un autre organisme d'allocations familiales ?

Oui  Non

Si oui, lequel ? .....

Votre numéro d'allocataire : .....

### ➤ votre conjoint(e) votre concubin(e) ou votre pacsé(e), vivant au foyer

Madame  Monsieur

Son nom : .....

Son nom d'époux(se) : .....

Son prénom : .....

Sa date de naissance : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Sa nationalité :

Française -  Espace économique européen\* -  Autre

Date d'entrée effective sur le territoire français : ... ..

Son numéro de sécurité sociale (s'il en a un)

\_\_\_\_\_

- Est-il(elle) inscrit(e) à la Caisse d'allocations familiales de votre département de résidence ?

Oui  Non

Son numéro d'allocataire CAF : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

- Est-il(elle) inscrit(e) à un autre organisme d'allocations familiales ?

Oui  Non

Si oui, lequel ? .....

Son numéro d'allocataire : .....

### ➤ Votre adresse complète

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ Commune : .....

N° de téléphone : domicile \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ autre (travail ou portable) \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ E.Mail \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Depuis quelle date résidez vous à cette adresse ? \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Cette information peut nous servir à vous faire obtenir une aide au logement

OU : nom et adresse de l'organisme ou vous avez élu domicile (*Centre Communal d'Action Sociale, association, organisme agréé*) :

.....

### ➤ Votre logement (cochez la case qui vous concerne)

Vous payez un loyer  Vous êtes logé(e) gratuitement

Vous touchez une aide au logement (*Si vous n'avez pas d'aide au logement, faites la demande auprès de votre Caf ou Msa*)

Vous êtes propriétaire  Vous remboursez un prêt immobilier  Vous ne remboursez pas de prêt immobilier

Vous payez une participation à votre logement (camping, caravane, hébergement payant, ...)

Vous êtes dans un autre cas, précisez lequel : .....

### ➤ Votre situation familiale

Vous vivez seul(e) depuis le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  Célibataire  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)

Vous vivez en couple depuis le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  Marié(e)  Pacsé(e)  Concubin(e)

Attendez vous un enfant ?  Oui  Non (*si vous êtes enceinte et que vous n'avez pas fait votre déclaration de grossesse, pensez à la faire rapidement*)

\* Les pays de l'espace économique européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque, Bulgarie, Roumanie.

**Partie réservée à l'instructeur (P 1170001 E DRMI)**

N° Instructeur :

\_\_\_\_\_

**Date de dépôt de la demande :** \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

**N° Tél. de l'instructeur**

**Cachet de l'instructeur**




## 2 - Demande de RMI - Revenu Minimum d'Insertion

### ➤ Enfants et autres personnes de moins de 25 ans vivants à votre foyer

Noms et prénoms	Liens de parenté <i>Fille, fils, neveu, enfant recueilli, parent, ...</i>	Date de naissance	Situation Scolarité, apprentissage, activité professionnelle, chômage, autre cas...	Nationalité
1 : _____	_____	___ / ___ / _____	_____	_____
2 : _____	_____	___ / ___ / _____	_____	_____
3 : _____	_____	___ / ___ / _____	_____	_____
4 : _____	_____	___ / ___ / _____	_____	_____
5 : _____	_____	___ / ___ / _____	_____	_____

### ➤ Vos droits à pension alimentaire

*Si vous êtes célibataire et sans enfant, ne remplissez pas cette rubrique*

-  Vous êtes marié(e) et vous ne vivez plus avec votre conjoint .....  Oui  Non
- Si oui, avez vous demandé une pension alimentaire pour vous même ? .....  Oui  Non
- Vous avez un des enfants à charge et vous ne vivez plus avec le ou les parents ? .....  Oui  Non
- Si oui :
- vous touchez l'allocation de soutien familial .....  Oui  Non
  - vous avez un jugement au sujet de la pension alimentaire .....  Oui  Non
  - vous touchez une pension alimentaire .....  Oui  Non
  - vous avez demandé une pension alimentaire .....  Oui  Non
- Vous vivez seul(e) avec votre(vos) enfant(s) et ne touchez pas d'allocation de soutien familial .....  Oui  Non
-  Si vous êtes dans ce dernier cas ou si vous n'avez pas demandé de pension ou d'allocation de soutien familial, vous devez en faire la demande. ....
- Vous demandez à être dispensé(e) de cette démarche .....  Oui  Non
-  Attention cette dispense n'est pas accordée automatiquement, précisez dans une lettre pourquoi vous demandez cette dispense.


### ➤ Votre situation professionnelle actuelle

- |  | Vous même   | Votre conjoint(e), concubin(e), ou pacsé(e)   |
|--|---|---|
| - Sans activité professionnelle  | <input type="checkbox"/> depuis le _____<br><input type="checkbox"/> depuis toujours                  | <input type="checkbox"/> depuis le _____<br><input type="checkbox"/> depuis toujours                  |
| - Chômeur indemnisé  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - Chômeur non indemnisé  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - Inscrit au Assedic ?   | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - Salarié (e) y compris Apprentissage,<br>Chèque Emploi Service  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - Travailleur saisonnier ou intermittent<br>Sauf intermittent du spectacle   | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - CI RMA, Contrat d'Avenir (CA)  | <input type="checkbox"/> date de début _____<br><input type="checkbox"/> date de fin _____            | <input type="checkbox"/> date de début _____<br><input type="checkbox"/> date de fin _____            |
| - Stagiaire en formation professionnelle<br>Êtes-vous rémunéré (e) ?   | <input type="checkbox"/> depuis le _____<br><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> depuis le _____<br><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Indiquez le nom, l'adresse et le n° de téléphone<br>de votre employeur ou organisme de formation   | _____   | _____   |
| - Non salarié, y compris exploitant agricole<br>(complétez le formulaire complémentaire)   | <input type="checkbox"/> depuis le _____  | <input type="checkbox"/> depuis le _____  |
| - Indiquez si vous cotisez   | <input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa                                 | <input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa                                 |
| - Aide familial(e) agricole  | <input type="checkbox"/> date de fin _____  | <input type="checkbox"/> date de fin _____  |
| - Étudiant (e)   | <input type="checkbox"/> date de fin _____  | <input type="checkbox"/> date de fin _____  |
| - Retraité (e), Pensionné(e)   | <input type="checkbox"/> date de fin _____  | <input type="checkbox"/> date de fin _____  |
| - Avez-vous une pension du régime agricole ?   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   |
| - Autres cas (maladie, maternité, hospitalisé, détenu, artiste,<br>auteur, congé parental, congé non rémunéré, etc.). Précisez :                                       | _____   | _____   |
| - Vous avez demandé une pension de retraite d'invalidité, une rente d'accident de travail, l'allocation de veuvage,<br>l'allocation aux adultes handicapés. Précisez : | _____   | _____   |

### 3 - Demande de RMI - Revenu Minimum d'Insertion

#### ➤ vos revenus des 3 derniers mois

Par exemple, si vous faites votre demande en mai, indiquez les revenus perçus pour les mois de février, mars et avril

 <i>N'indiquez pas vos prestations familiales, votre aide au logement, votre allocation aux adultes handicapés, elles seront prises en compte automatiquement. N'indiquez pas non plus votre prime pour l'emploi. Vous devez inclure les acomptes et avantages en nature perçus au cours du mois, ainsi que les revenus perçus à l'étranger, même non imposables en France</i>	Vous même	Votre conjoint(e) concubin(e) ou pacsé(e)	Enfant ou personne de moins de 25 ans (1) Nom : ..... Prénom : .....	Enfant ou personne de moins de 25 ans (2) Nom : ..... Prénom : .....
<i>S'il n'y a pas de revenu à déclarer laisser toute les colonnes vides</i>				
<input type="checkbox"/> Salaires nets perçus (y compris CEC contrat emploi consolidé)	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> CI RMA , Contrat d'avenir (CA)	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Revenus de stages de formation	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Indemnités journalières : maladie, maternité, paternité, accident du travail, allocation de remplacement	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Allocation de chômage	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Pensions alimentaires reçues	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Autres pensions, rentes, retraites imposables ou non	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Allocation de veuvage	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
<input type="checkbox"/> Autres revenus : location de biens immobiliers, revenus de capitaux placés, primes d'assurance vie, indemnités représentatives de frais, etc. Précisez :	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
- Déclarez le montant de l'argent placé ou non placé qui ne vous apporte pas de revenu Actuellement (ex.: plan épargne logement)	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
- Possédez vous un terrain ou un logement qui n'est pas loué ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Précisez	_____	_____	_____	_____
<b>Important : Si vous ne percevez plus certains revenus indiqués ci-dessus.</b> <b>Précisez de quels revenus il s'agit :</b> _____ <b>Depuis quelle date ?</b> _____ <b>Si vous touchez ou allez toucher un revenu à la place. Précisez lequel :</b> _____				

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je m'engage à signaler tout changement modifiant cette déclaration**

Date et signature du demandeur ou de son représentant, du conjoint, du concubin ou pacsé

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L262-46 du code de l'action sociale et de famille et Art. 441-1 du code pénal).  
 La Caf ou la Msa vérifie l'exactitude des déclarations  
 La loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

**Vous avez rempli votre demande de RMI. Pour que votre dossier soit complet, vous devez fournir les pièces indiquées ci-après**

## 4 - Demande de RMI - Revenu Minimum d'Insertion

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### ➤ Pièces à joindre au dossier

- Si vous êtes déjà allocataire à la Caf ou à la Msa, fournissez les pièces suivantes, en originaux ou photocopies lisibles

##### *En fonction de votre situation*

Si vous êtes domicilié(e) auprès d'un organisme agréé	L'attestation de l'organisme
Si vous êtes travailleur(se) saisonnier(e) ou intermittent(e) sauf intermittent(e) du spectacle	Votre déclaration de revenus de l'année civile précédant votre demande
Si vous exercez une activité non salariée	Le formulaire complémentaire travailleur indépendant ou exploitant agricole
Si vous possédez un terrain, un logement non loué, autre que votre logement actuel	Le dernier avis de taxe foncière
Si vous touchez une pension vieillesse, d'invalidité ou une rente pour accident du travail	La dernière attestation de paiement

- Si vous n'êtes pas allocataire à la Caf ou à la Msa, fournissez les pièces suivantes, en originaux ou photocopies lisibles

##### *Dans tous les cas*

➔ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)  
*Si vous n'en avez pas, parlez en lorsque vous déposez votre demande*

##### *En fonction de votre situation*

Si vous êtes français(e) ou ressortissant(e) de l'Espace Économique Européen*	➔ Votre carte d'identité ou votre passeport ou votre livret de famille mis à jour ou votre carte d'ancien combattant ou d'invalidité. A défaut, votre extrait d'acte de naissance, pour vous-même, concubin(e), conjoint(e) ou pacsé(e).
Si vous êtes d'une autre nationalité	➔ Votre titre de séjour. Si ce titre est valable un an, joignez une attestation de la préfecture indiquant que vous êtes autorisé à travailler depuis cinq ans. A défaut, fournissez vos titres des cinq dernières années.
Si vous êtes réfugié(e)	➔ Toute pièce officielle justifiant que vous êtes reconnu(e) comme réfugié(e).
Si votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire, vos enfants ou les enfants à votre charge, sont de nationalité étrangère hors Espace Économique Européen	➔ Leur titre de séjour.
Si vous avez des enfants à charge	➔ Votre livret de famille ou celui de votre concubin(e), ou à défaut toute autre pièce justifiant de l'état civil des enfants.
Si ces enfants sont mineurs, étrangers et nés en France	➔ Un extrait d'acte de naissance.
Si ces enfants sont étrangers et nés à l'étranger	➔ S'ils ont plus de 18 ans : leur titre de séjour. S'ils ont moins de 18 ans : le certificat de l'Omi ou leur visa de long séjour si vous êtes français.
- Si vous avez moins de 25 ans et que vous attendez un enfant	➔ Un certificat médical attestant de votre grossesse.

\* Les pays de l'espace économique européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.



# Demande de RMI

## ATTESTATION D'HERBERGEMENT

### Je soussigné (e)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### ➤ Atteste sur l'honneur héberger Madame, Mademoiselle, Monsieur :

\_\_\_\_\_

Lien de parenté éventuel : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

### ➤ Avoir pris connaissance des sanctions en cas de fausse déclaration.

*La loi n° 2003 - 1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI précise que le calcul du droit au RMI s'effectue en fonction des ressources, du nombre de personne à charge et de la situation du demandeur.*

*L'article L 554-1 du Code de la Sécurité Sociale précise que : « est passible d'une amende quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter d'obtenir des prestations qui ne sont pas dues ».*

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

Signature



# Demande de RMI

## Formulaire complémentaire EXPLOITANT AGRICOLE

Numéro d'instructeur : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Votre nom : \_\_\_\_\_ Votre prénom : \_\_\_\_\_

Votre numéro d'exploitant : \_\_\_\_\_

Précisez la nature de votre activité : \_\_\_\_\_

➤ Employez-vous un salarié ? :  Oui  Non

➤ Précisez vos derniers bénéficiaires agricole connus :

Montant : \_\_\_\_\_ € Année correspondante \_\_\_\_\_

Pour l'imposition de cette période, étiez-vous (même si vous n'avez payé aucun impôt sur le revenu) ?

- Soumis à un régime réel  
 Soumis à un régime forfaitaire

➤ Quelles sont les aides, les subventions et indemnités perçues l'année antérieure à votre demande de RMI ?

Nature	Montant (en Euros)	Année

A \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature

*Observations éventuelles de l'organisme instructeur :*



# Fiche de liaison

## DEMANDE DE DISPENSE DE PENSION ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU RMI

Bénéficiaire Mme ou Mr : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Allocataire : \_\_\_\_\_

### ➤ Motif de la demande

Insolvabilité de l'autre parent (incarcération, chômage non indemnisé, maladie ou invalidité non indemnisées, parent mineur, sans ressources, RMI ou allocation ASSEDIC).

Disparition de l'autre parent.

Menaces de violence ou violences antérieures (certificat médical souhaité ou attestation de plainte).

Suspension de l'obligation alimentaire par décision de justice.

Autres (préciser) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### ➤ Tout justificatif doit être joint à la demande

#### Justificatifs joints

- Nombre :

- Nature :

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'instructeur

Signature du demandeur

# Pièces justificatives à joindre

*En plus des pièces demandées sur le volet 4 de la demande*

## 1 ) Pour l'étude du droit au RMI

### **Pièces justificatives de revenus :**

bulletins de salaire, chèques emploi service,  
notifications et avis de paiement ASSEDIC,  
rentes, retraites, pensions,  
autres allocations,  
indemnités journalières.

### **ou de fin de perception de revenus :**

attestations ASSEDIC,  
attestation d'employeurs,  
attestation de la CPAM.

### **dernière déclaration fiscale de revenus.**

- **En cas de séparation légale ou de divorce,**  
Jugement précisant le montant de la pension alimentaire.
- ⚠ Dans l'hypothèse d'une **demande de dispense de pension alimentaire :**  
fournir les justificatifs permettant d'apprécier la situation réelle du conjoint  
et remplir l'imprimé de demande de dispense.
- **Pour les personnes hébergées à titre gratuit :**  
une attestation d'hébergement établie par le logeur.
- **Pour les ressortissants de l'Union Européenne :**  
voir la liste spécifique des pièces requises.
- **Pour les travailleurs indépendants et exploitants agricoles :**  
voir la liste des pièces requises et remplir le formulaire complémentaire.
- **Pour les gérants de société:**  
voir la liste des pièces requises et remplir le formulaire complémentaire.

## 2 ) Pour l'étude des droits connexes

### **Le logement :**

éventuellement le certificat de prêt immobilier et l'échéancier délivré par l'organisme prêteur.

### **La Couverture Maladie Universelle :**

- **protection de base :** tout justificatif de droits à une couverture sociale préexistante  
(carte assuré social, attestation ou carte vitale, ancien décompte de remboursement ...),  
RIB, pièce d'identité, livret de famille.
- **protection complémentaire :** carte vitale et attestation de carte vitale.

# Pièces requises pour les travailleurs indépendants

L'attribution du RMI est largement conditionnée par le régime fiscal d'imposition de l'activité de l'allocataire qui se détermine essentiellement en fonction :

- de la **forme juridique** (entreprise individuelle, société ou exploitation),
- de la **nature de votre activité** ( commerciale ou non commerciale),
- des **choix fiscaux** (micro entreprise, réel, simplifié ou déclaration contrôlée, impôt sur les Sociétés).

## I. L'activité est exercée dans le cadre de l'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

### A ) L'allocataire est au régime de la micro entreprise

#### Pour une activité commerciale : Régime micro Bénéfices Industriels Commerciaux ( B.I.C. )

- inscription à la Chambre de Métiers ou au Registre de Commerce,
- copie de la déclaration de revenus ou avis d'imposition de l'année précédente, ou chiffre d'affaire de l'année en cours en cas de création d'activité dans l'année

#### Pour une activité non commerciale : Régime micro Bénéfices Non Commerciaux ( B.N.C )

- inscription à la Chambre des Métiers,
- inscription l'U.R.S.S.A.F,
- copie de la déclaration de revenus ou avis d'imposition de l'année précédente, ou chiffre d'affaire de l'année en cours en cas de création d'activité dans l'année.

### B) L'allocataire est au régime du Réel ( simplifié ou normal ) avec une activité commerciale

- inscription à la Chambre des Métiers ou au Registre du Commerce,
- bilan et compte résultat de l'année précédente ( réel B.I.C. ),
- avis d'imposition de l'année précédente, ou bilan de l'année en cours en cas de création d'activité dans l'année.

### C) L'allocataire est au régime de la Déclaration contrôlée avec une activité non commerciale

- inscription à la Chambre des Métiers ou à l'U.R.S.S.A.F,
- déclaration des revenus non commerciaux de l'année ( bilan B.N.C. ),
- avis d'imposition de l'année précédente, ou bilan B.N.C. de l'année en cours .en cas de création d'activité dans l'année

## II. L'activité est exercée dans le cadre d'une SOCIETE (SARL, EURL).

### A ) Le gérant de la société est soumis à l'impôt sur le revenu

- inscription au registre du commerce,
- bilan de l'année précédente,
- avis d'imposition de l'année précédente,
- statuts de la S.A.R.L.

### B ) La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- statuts de la société.
- justificatifs de l'impôt sur les sociétés

Généralement l'étude du dossier aboutit à un rejet de la demande.

# Pièces requises pour les exploitants agricoles

L'attribution du RMI est largement conditionnée par le régime fiscal d'imposition de l'activité de l'allocataire qui se détermine en fonction :

- de la forme juridique de l'exploitation : entreprise individuelle ou société ;
- des choix fiscaux : forfait agricole, réel simplifié.

## **I. L'activité est exercée à titre individuel et le régime est celui du forfait agricole ( le bénéfice fiscal est déterminé par l'administration fiscale )**

Documents à fournir :

- avis d'imposition de l'avant dernière année,
- montant du forfait agricole,
- détail des aides, indemnités et subventions perçues l'année précédant la demande

## **II. L'activité est exercée à titre individuel et le régime est celui du réel simplifié ( le bénéfice fiscal est déterminé à partir du résultat comptable éventuellement corrigé ).**

Documents à fournir :

- bilan comptable et compte de résultat de l'exercice écoulé

## **III. L'activité est exercée dans le cadre d'une société ou d'un groupement.**

Documents à fournir :

- avis d'imposition de l'avant dernière année ;
- bilan comptable du dernier exercice ;
- statuts ( répartition des parts du capital ).

# Pièces requises pour les ressortissants de l'Union Européenne

## PREAMBULE : LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Danemark	Espagne	Estonie	Finlande	France
Grèce	Hongrie	Italie	Irlande	Malte
Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-bas	Pologne
Portugal	République Tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie
Slovénie	Suède			

§§§

Le droit au RMI pour les ressortissants européens est soumis au droit de séjour c'est-à-dire que la personne doit fournir la preuve qu'à la date d'entrée sur le territoire français, elle était en possession de ce droit au séjour.

Le droit au séjour est conditionné par :

- la résidence en France : le ressortissant doit prouver qu'il est pleinement installé en France,
- la couverture en cas de maladie : le ressortissant doit prouver qu'il est en possession d'une assurance maladie couvrant tous les risques,
- les ressources : le ressortissant doit prouver qu'il est en possession de ressources suffisantes pour assurer son séjour en France ou qu'il a perdu, du fait d'un « accident de la vie » (séparation etc..), les ressources qui auraient dû lui permettre d'assurer son séjour.

### 1 ) Pièces à fournir dans tous les cas :

- photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- photocopie du titre de séjour si le demandeur en possède un,
- justificatifs en la possession du demandeur prouvant la date exacte de son entrée en France.
- un justificatif de domicile: contrat de bail, facture récente EDF/GDF, facture récente de téléphone, facture récente d'eau,
- photocopie de la taxe d'habitation, photocopie de la taxe foncière,
- attestation d'hébergement,
- attestation de couverture maladie délivrée par la CPAM ou la MSA, notification CMU,
- justificatifs des ressources perçues dans le dernier pays de résidence avant l'entrée sur le territoire français,
- justificatifs des ressources perçues en France à la date et après la date d'entrée sur le territoire français,
- photocopie de la notification ASSEDIC lorsque le demandeur en possède une,
- si pas de perception ASSEDIC, la copie des derniers contrats de travail.

### 2 ) Pièces supplémentaires à fournir pour les ressortissants séparés ou divorcés

- photocopie du livret de famille,
- photocopie du ou des jugements traduits en langue française.

*Les ressortissants sollicitant une dispense à faire valoir leur droit à créance alimentaire devront en outre fournir tous justificatifs pouvant motiver leur demande (preuve d'insolvabilité de l'autre parent etc..)*

# Information à l'attention des Organismes instructeurs

Dans le cadre de la demande de RMI, vous devez informer le futur allocataire qu'il devra **remplir scrupuleusement** les déclarations trimestrielles de ressources qui lui seront adressées par l'organisme payeur de son allocation RMI, en y indiquant, notamment, tous les revenus perçus au cours du trimestre précédant.

Les déclarations sont **signées et certifiées sur l'honneur** par l'allocataire.

Les organismes payeurs ont accès à diverses informations concernant les ressources des allocataires ( ASSEDIC, Services des impôts...). Les situations pour lesquelles une anomalie est constatée par l'organisme payeur seront réexaminées et le montant de l'allocation recalculé pour les périodes concernées.

Ce calcul peut déboucher sur une dette d'allocation RMI (appelée aussi « indu ») qui peut-être conséquente, notamment s'il s'avère que le droit RMI n'aurait pu être ouvert avec une déclaration correctement effectuée.

Chacune de ces situations fera l'objet d'une étude approfondie afin de déterminer si ces absences de déclaration sont **intentionnelles**.

L'allocataire qui n'aurait pas déclaré des revenus perçus s'expose à  
**-Devoir rembourser** l'intégralité des sommes perçues indûment;  
**-Faire l'objet de poursuites** de la part du Président du Conseil Général (dépôt de plainte auprès du Procureur de la République - convocation au Tribunal de Grande Instance pour répondre des faits reprochés)

Ces situations peuvent aussi déboucher sur une peine d'emprisonnement assortie parfois de dommages et intérêts.

## Textes de référence:

**Article L583-3 du code de la Sécurité Sociale,**

**Article 40 du code de Procédure Pénale** Loi n° 85-1407 du 30 décembre 1985 art. 1 et 94 Journal Officiel du 31 décembre 1985 en vigueur le 1er février 1986) (Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 art. 27 Journal Officiel du 18 juin 1998) (Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 art. 74 Journal Officiel du 10 mars 2004)

**Article 313-1, 313-3, 313-7 du Code Pénal** (Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)